

Presque tous ont reçu, dès la première semaine, la réponse prévue d'avance, que le Gouvernement de la Province de Québec pouvait seulement rencontrer ses obligations les plus pressantes.

Tous sont convaincus que l'Honorable Trésorier n'est pas homme à détruire l'équilibre dans ses finances, ni à courir le risque d'un déficit, pour faire du sentiment.

Ils savent qu'aucun chemin de fer, aucun chemin de colonisation, aucune entreprise, même la plus importante, aucun service administratif, aucune œuvre, même la plus charitable, ne peut compter sur l'aide la plus minime, en sus du Budget régulier, stéréotypé sur les années précédentes.

Si quelques députés ont été accidentellement plus fortunés aujourd'hui que leurs collègues, ne savent-ils pas qu'ils n'ont fait que déshabiller Pierre pour habiller Paul, et que tôt ou tard, la faveur du ministère se portera sur leur voisin, et qu'ils seront oubliés à leur tour ?

Est-ce là la prospérité générale que nous avons prônée sur tous les hustings ? Et pourquoi fait-elle sentir ses effets bienfaisants au Fédéral, tandis que les Provinces ne peuvent maintenir leur administration, avec un budget des plus précaires, qu'en accomplissant des prodiges d'économie ?

On me dira, comme quelques journaux l'ont déjà déclaré : Pourquoi le Gouvernement libéral de la Province prétend-il alors faire mieux que les autres, et démontrer un surplus de ses recettes sur ses dépenses ?

Je réponds : que cette opération n'a rapport qu'à la comptabilité, et prouve seulement que nous avons un Trésorier modèle, qui empêche les Départements de dépasser leurs appropriations respectives.

Mais cette tenue de livres exemplaire n'affecte aucunement le principe de faire valoir nos droits, chaque fois que l'occasion s'en présente.

L'estée d'un côté avec des sommes plus considérables, et soulagée de l'autre par un fonctionnement plus facile et plus libéral dans chaque département, la caisse provinciale balancera encore avec un surplus : n'en déplaie à nos ennemis.

Le ministère actuel de la Province a fourni l'année dernière, une preuve des plus convaincantes à l'appui de mes arguments, puisqu'il a recommandé une loi destinée à enlever un portefeuille, et à diminuer les dépenses, en proportion des revenus.

Enfin, le discours du Trône de cette session attire notre attention sur l'exiguité des ressources financières de la Province, et je considère que c'est un devoir pour nous de chercher à améliorer la situation par tous les moyens dont nous disposons.

A quoi doit servir le surplus de six millions de la Puissance, si ce n'est à éteindre les dettes des Provinces ou à leur venir en aide, sous forme de subvention additionnelle, et non à faire des largesses à leur dépens ?

On dira peut-être que le Fédéral a assumé les dettes de l'ancienne Province du Bas-Canada, mais il devra admettre qu'il reçoit de cette province plus que l'intérêt sur ces dettes.

Il existe un principe fondamental, en matière de finance, à l'effet d'établir que, quiconque est en état de rencontrer annuellement les intérêts et le fonds d'amortissement d'une somme quelconque, peut toujours réaliser le capital requis.

Or, l'Acte de la Confédération prévoit même que la subvention annuelle du Fédéral aux Provinces sera diminuée du montant des intérêts nécessaires pour rencontrer l'augmentation de la dette.

Donc, toute balance faite, tous comptes réglés, la Province de Québec serait encore mieux avec sa dette sur ses épaules, et tous les revenus à son crédit, que de continuer l'état de choses actuel.

Car, pour maintenir notre dette sur le marché au taux d'intérêt le plus raisonnable, le Fédéral ne nous rend que le service de prêter son nom, ou plutôt le crédit que les provinces lui ont créé, en signant le pacte de 1867.

Maintenant, la question que je soumets est-elle nouvelle ?